



ARRETE N° 2025 - 528
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Réservation Places de
Stationnement
Parking Rue Eugène Boudin
FONDOUEST
Les 13 et 14 Octobre 2025**

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société FONDOUEST – 26 ter, rue de Villon Les Buissons – 14000 Caen, afin, dans le cadre de sondages de sol, de réserver quatre places de stationnement, Parking Rue Eugène Boudin, Les 13 et 14 Octobre 2025,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : L'Entreprise intervenante est autorisée, dans le cadre de travaux de sondages de sol, de réserver quatre places de stationnement, Parking Rue Eugène BOUDIN, Les 13 ET 14 OCTOBRE 2025.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Parking Rue Eugène BOUDIN, sur 4 places de stationnement, et réservé à l'Entreprise intervenante, aux dates citées dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord des véhicules concernés ainsi que sur les places réservées, par panneaux réglementaires, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 29 Septembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

